



# VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

## DECISION DU MAIRE N° 2026-24

### REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL

#### MISSION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE (SPS) - AVENANT

**Le Maire de la Ville de Marckolsheim,**

**Vu** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** le contrat signé le 09 octobre 2023 avec la société APAVE pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé avec une phase de chantier de 12 mois ;

**Considérant** que les aléas du chantier impliquent une durée des travaux de 10 mois supplémentaires ;

**Considérant** l'importance de poursuivre cette mission de coordination sur la durée totale de l'opération ;

**Considérant** que le contrat initial prévoit un complément d'honoraires de 400 euros HT pour chaque mois d'intervention supplémentaire ;

**Considérant** les crédits inscrits au Budget Principal – section d'investissement – article 21318 Constructions - autres bâtiments publics » ;

### DECIDE

**Article 1er :** Il est conclu avec la société APAVE – 2 rue de l'Electricité – 67550 Vendenheim – une mission complémentaire de 10 mois pour la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) des travaux de réhabilitation de l'ancien Tribunal.

**Article 2 :** Le coût de la mission complémentaire s'élève à 4 000 euros HT soit 4 800 euros TTC.

**Article 3 :** Le Maire est autorisé à signer l'avenant par délégation du Conseil municipal.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;

Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat ;

Au responsable de la société APAVE.

Fait à Marckolsheim, le 21 avril 2026

Pour le maire absent,

Gilles WEBER



Accusé de réception en préfecture  
067216702814-20260421-DM2026-24-AU  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de réception préfecture : 21/04/2026